

SAINT-THURIEN, le 20 février 2024

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Mercredi 28 février 2024 à 18 h.30

Ordre du jour :

- 1°) Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR),
- 2°) Echanges et cessions de terrains,
- 3°) Aménagement de la Rue de Quimperlé – approbation du projet et plan de financement,
- 4°) Course Ar Redadeg,
- 5°) Société Publique Locale Bois Energie Renouvelable (SPLBER) – augmentation du capital,
- 6°) Règlement d'occupation du préau sportif,
- 7°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Christine KERDRAON.

Séance du 28 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt février, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Étaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Stéphane POIRIER, Laurent MINTEC, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.

Absents excusés : Fabienne LE GALL.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 8 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

20240103

Objet : Aménagement de la Rue de Quimperlé Approbation du projet et du plan de financement

Madame le Maire rappelle la délibération du 23 janvier 2023 approuvant le projet d'aménagement de la Rue de Quimperlé et son plan de financement. Elle indique que, compte-tenu du retard pris dans ce projet, il est nécessaire de déposer une nouvelle demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR. Madame le Maire présente le projet d'aménagement de la Rue de Quimperlé dans l'agglomération de SAINT-THURIEN modifié par le cabinet de géomètres CIT basé à QUIMPER suite à la réunion publique du 30 novembre 2023. Elle rappelle que ce projet vise à limiter la vitesse des véhicules dans cette zone urbanisée, à sécuriser la circulation des piétons et y intégrer un aménagement cyclable.

Le coût des travaux est estimé à 167 170 € HT dont 16 140 € HT de frais d'études et de maîtrise d'oeuvre. Elle rappelle que ces travaux sont susceptibles d'être éligibles à la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) versée par l'Etat, à une aide financière du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Pacte 2030 – volet 2 » et au fonds de concours pour les aménagements cyclables de Quimperlé Communauté.

Elle présente le projet de plan de financement qui s'établit comme suit :

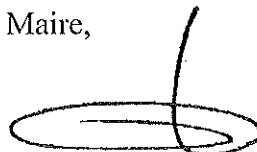
- Coût des travaux HT		167 170 €
- Dont études et maîtrise d'oeuvre HT		16 140 €
- Subventions sollicitées :		127 358 €
o Etat (DETR)	39 162 €	
o Conseil Départemental	59 000 €	
o Quimperlé Communauté (Fds concours)	22 655 €	
- Autofinancement		46 353 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 12 voix « pour » et 1 abstention :

- approuve le projet d'aménagement de la Rue de Quimperlé,
- approuve le plan de financement proposé ci-dessus et autorise le Maire à solliciter une aide financière :
 - o auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 39 162 €,
 - o auprès du Conseil Départemental au titre du Pacte Finistère 2030 – Volet 2 et du produit des amendes de police à hauteur de 59 000 €,
 - o auprès de Quimperlé Communauté au titre du fonds de concours pour les aménagements cyclables à hauteur de 22 655 €.

Fait à SAINT-THURIEN, le 29 février 2024

Le Maire,



Christine KERDRAON.

